



Le « B-A BA » de l'équité intergénérationnelle au Québec

Avec une préface de Claude Béland

Janvier 2010

Pour information

Force Jeunesse

15, rue Marianne Ouest
2^e étage
Montréal (Québec) H2W 1B6

514 384-8666
www.forcejeunesse.qc.ca

Jonathan Plamondon

Président
president@forcejeunesse.qc.ca

Isabelle Monette

Vice-présidente aux communications
communication@forcejeunesse.qc.ca

Rédaction

Jonathan Plamondon
Président

Philippe-Olivier Giroux
Vice-président au contenu

À PROPOS DE FORCE JEUNESSE

Créé en 1998, Force Jeunesse est un regroupement de jeunes travailleurs visant la défense et l'amélioration des conditions de travail et des perspectives d'emploi de la relève, de même que l'équité intergénérationnelle dans les politiques publiques.

Le groupe agit concrètement en revendiquant des mesures qui améliorent la situation économique et sociale des jeunes. Nous intervenons également lors de débats d'intérêt public, tout en organisant des activités de réflexion et en favorisant la concertation des groupes jeunes.

Force Jeunesse est composé de membres individuels et des associatifs. Les associations suivantes sont membres de Force Jeunesse (en ordre alphabétique) :

Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS),

- Association des jeunes médecins du Québec (AJMQ),
- Comité jeune du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP),
- Comité jeunesse de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ),
- Comité jeunesse du syndicat des employés de l'École de technologie supérieure,
- Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM).

En collaboration avec le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ), Force Jeunesse organise depuis 2006 le colloque « Bâtissons l'avenir ». Cet événement permet annuellement à plus de 300 participants de débattre d'enjeux fondamentaux qui auront un impact immédiat ou futur sur les jeunes générations, tels que le développement durable, les affaires internationales, le système de santé, le marché du travail et le défi de la diversité culturelle en emploi.

Force Jeunesse siège au comité des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse depuis 2006 et au Comité consultatif jeunes d'Emploi Québec.

En novembre 2005, Force Jeunesse a été l'instigateur d'une coalition d'organismes jeunesse, dont les trois ailes jeunesse des principaux partis politiques québécois demandant au gouvernement du Québec d'entamer le remboursement de la dette publique. Cette démarche a précédé la création du Fonds des générations.

Depuis sa fondation, l'action de Force Jeunesse s'est articulée autour du principe de l'équité intergénérationnelle selon lequel l'utilisation des ressources publiques ne doit pas nuire à la capacité des générations futures d'en bénéficier également. L'équité intergénérationnelle domine la plupart des débats sur les finances publiques et, plus globalement, sur l'intervention de l'État depuis le milieu des années 1990. Malheureusement, trop peu de jeunes se sont mobilisés autour d'un tel enjeu, avec pour résultat que, la plupart du temps, ce sont des représentants des générations vieillissantes qui ont monopolisé, et monopolisent toujours, les débats sur l'équité intergénérationnelle.

En effet, le poids démographique des générations vieillissantes, c'est-à-dire les bébé-boumiers, combiné au rôle historique qu'elles ont joué dans le développement du Québec, explique en grande partie leur omniprésence dans nos débats publics. À l'opposé, d'autres générations, comme les « X » et les « Y », ne bénéficient pas du même poids démographique ainsi qu'historique et n'occupent pas une place aussi importante dans les espaces publics. À titre d'exemple, dans l'actuel conseil des ministres du gouvernement québécois, près de 70% des membres ont plus de 50 ans tandis que cette proportion se situait à 16% il y a trente ans.

Force Jeunesse croit, par conséquent, qu'il est impératif que les jeunes générations compensent pour leur poids démographique et historique restreint en étant fortement mobilisées autour des différents enjeux liés à l'équité entre les générations. Pour y arriver, il est nécessaire de faire preuve de vigilance et d'être en mesure de bien saisir ainsi que reconnaître ce qui, sous différentes formes, peut être source d'iniquité entre les générations.

PRÉFACE

Le rapetissement de la planète – cette planète promise à devenir un « village global » grâce, entre autres, à la spectaculaire évolution des technologies de communication – a changé le monde. Elle donne ouverture aux frontières et à la vision d'une libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. De là la conquête des marchés par les plus puissants, l'apparition de concurrences nouvelles, et la financiarisation de l'économie. Dès l'or, les gourous du management plaident en faveur du regroupement des intelligences, rappelant le risque nouveau de ne miser que sur un seul cerveau. Le regroupement des intelligences engendre le regroupement des forces. De là les fusions des entreprises, la création d'alliances et la formation de conglomérats. De là aussi la nécessité d'une formation professionnelle et d'un enseignement de plus haut niveau. Il en résulte que les jeunes générations sont plus instruites que celles d'antan. Sur le plan de l'évolution des sciences, les réseaux planétaires de chercheurs échangent aisément les informations en grande solidarité, ce qui assure un progrès remarquable dans les soins de santé. Particulièrement dans le secteur des sciences de la vie, les résultats sont probants : on note un prolongement de la moyenne de la durée de la vie. Au troisième âge s'en ajoute un quatrième, soit la cohorte des aînés de plus de 80 ans et même l'addition de quelques centenaires!

C'est le début d'un temps nouveau, marqué par des changements profonds, y compris sur le plan des valeurs individuelles. Les populations font face à de nouveaux défis. La perméabilité des frontières favorise l'immigration et la mixité des cultures, des langues, des coutumes, des religions. Les nouvelles technologies de production et la rapidité avec laquelle il devient possible de se procurer des biens produits partout sur la planète créent le défi de l'emploi et, par voie de conséquence, le défi du partage de la richesse. La libéralisation de la spéculation permet de créer trois fois plus de richesses que ne réussit à le faire l'économie réelle, c'est-à-dire l'économie où la production de richesses dépend fondamentalement de la production de biens ou de services. Cette nouvelle masse de capitaux exige des rendements. De là l'encouragement à la consommation et à l'endettement – endettement des individus et des ménages, endettement des États, endettement des générations.

Ce grand basculement du monde dans une arène où la lutte pour la vie et les liens sociaux sont fragilisés pousse chacun dans l'individualisme. Notre monde change si rapidement qu'il ne laisse guère de temps à la recherche du bien commun ni à la réflexion collective et laisse sans réponses de nombreuses questions tout de même posées par ceux qui rêvent lucidement d'une société plus solidaire.

Des questions concrètes, par exemple : ce vieillissement de la population est-elle souhaitable? Les aînés sont-ils un fardeau pour l'État ou sont-ils un apport positif sur le plan économique, politique et social? Et du côté de la relève et des générations de jeunes, se pose une question tout aussi pertinente : eu égard à la dette publique créée tant par les services offerts par l'État aux générations des aînés que par les déficits accumulés des gouvernements, les jeunes doivent-ils en assumer la pleine responsabilité? Quel sera leur héritage : une société endettée dans laquelle chaque génération n'a pas assumé sa part des coûts?

Questions nouvelles et fort pertinentes. Car, jadis – du moins au temps de ma jeunesse – le cloisonnement des générations était la règle généralement reconnue. La responsabilité des jeunes se limitait à se préparer à assumer éventuellement une relève efficace et responsable. La soumission aux opinions des parents s'inscrivait dans le respect de ces règles de citoyenneté, d'autant plus qu'à l'époque, des « autorités », la plupart religieuses, étaient la référence habilitée à arbitrer les conflits. En somme, des références utiles aux règles de la citoyenneté de l'époque. Quant aux aînés – après 65 ans – on leur disait « mission accomplie et merci ! ». Les temps du repos et de la retraite étaient venus. Il fallait faire place à la relève. Une relève plus instruite, plus éveillée aux nouvelles technologies. L'intergénérationnel n'existait pas vraiment.

Sous l'effet du grand basculement, à défaut de ces références, les règles de la citoyenneté de cette époque se sont évaporées. Au cours des années 1990, cette même idée du regroupement des intelligences et du regroupement des forces, issue de la globalisation du monde, a germé dans l'esprit de jeunes et de moins jeunes rêvant d'une société plus solidaire. Ils ont décidé d'examiner les répercussions des politiques publiques du vieillissement de la société et posèrent d'autres questions, par exemple : comment et par qui les décisions concernant la répartition des ressources seront-elles prises? Peut-on examiner la question de l'équité entre les générations? Les conflits entre les générations sont-ils inévitables? Pourrions-nous les atténuer au moyen d'un dialogue? Peut-on travailler ensemble, jeunes, moins jeunes et adultes? Doit-on regrouper nos intelligences et nos expériences? Chacun peut-il apporter un éclairage utile à tracer une nouvelle citoyenneté?

Autant de questionnements qui ont donné lieu à la formation de chantiers de l'équité intergénérationnelle et à des analyses concrètes de divers sujets précis : la responsabilité de la dette publique et des déficits accumulés par l'État, la gestion financière des régimes de retraite, la surexploitation des ressources naturelles, de la pêche et de la chasse des animaux, la déforestation, des ressources énergétiques, etc. Autant de sujets qui font appel à une solidarité entre les générations et au développement de la préoccupation du développement durable. Ce qui entraîne l'introduction d'une éthique intergénérationnelle dans la préoccupation de la justice sociale et des luttes aux inégalités et de la haute qualité environnementale.

Force Jeunesse a exercé un leadership important dans cette démarche. Voilà que cette organisation dynamique pose un nouveau jalon par la diffusion d'un « B-A BA » de l'équité intergénérationnelle au Québec. C'est un heureux signe des temps; le temps pour une relève engagée de jeunes travailleurs de dresser, dans un document concis et transparent, les défis contemporains dans une optique intergénérationnelle. Une analyse condensée – qui me rappelle les « rapports exécutifs » tant prisés par les leaders efficaces – et combien solide témoignant d'une jeunesse lucide disposée à envisager l'avenir solidairement, mais non pas d'une solidarité uniquement entre eux mais surtout avec tous les citoyens. Il ne s'agit donc pas d'une lutte entre les générations, mais d'une démarche solidaire de toutes les générations. Il s'agit en fait d'un rappel de la nécessité d'une approche éthique qui permette de dégager les bases d'une analyse objective des politiques publiques sous l'angle de l'équité entre les générations dans une optique de court et long termes. Une approche nouvelle, raisonnée et constructive.

Claude Béland

TABLE DES MATIÈRES

L'ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE : UNE QUESTION DE JEUNES AVANT TOUT!	1
<hr/>	
DES ENJEUX SPÉCIFIQUES AU QUÉBEC	4
L'emploi pour les jeunes	5
Les « clauses orphelins »	6
Les disparités de traitement	6
<hr/>	
UNE GRILLE D'ANALYSE ADÉQUATE	7
<hr/>	
BIBLIOGRAPHIE	9
<hr/>	

L'ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE : UNE QUESTION DE JEUNES AVANT TOUT!

L'équité intergénérationnelle est un principe qui commande une distribution équitable dans le temps des coûts et des bénéfices associés aux décisions collectives d'une société. L'idée a été popularisée au début des années 1990 par deux événements.

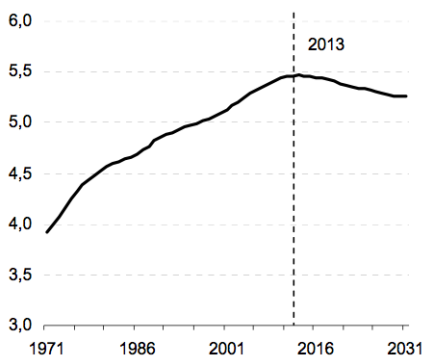
En premier lieu, le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 a permis l'avènement, à l'aide du concept de « dette écologique », d'une volonté de ne pas reporter vers les générations futures les conséquences négatives (environnementales, sociales et économiques) du développement de nos sociétés industrielles et postindustrielles.

Ensuite, la publication du livre *Generational Accounting: Knowing Who Pays, and When, For What We Spend* (1992) par l'économiste Laurence J. Kotlikof a introduit le concept de « comptes par génération » afin de faciliter l'analyse des décisions en matière de finances publiques. Ce concept se résume essentiellement à bien connaître l'apport financier de chaque génération aux comptes publics - le passif - et à le comparer avec ce qu'elle obtient en retour - l'actif. L'équité intergénérationnelle est maintenue lorsque la proportion entre les passifs et les actifs de chaque génération est similaire.

À première vue, l'équité intergénérationnelle devrait transcender les âges et préoccuper les citoyens de toutes générations, puisqu'il est question de la pérennité du bien commun. Néanmoins, plusieurs facteurs font en sorte qu'au Québec, cette question concerne les jeunes avant tout.

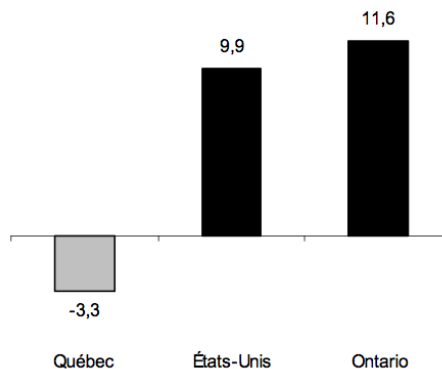
Tout d'abord, le vieillissement de la population causera une réduction de la population active, à compter de 2011, alors que, simultanément, le nombre de retraités ne cessera de croître. Ainsi, la proportion de la population active/inactive ira en décroissant, et ce, malgré des flux migratoires positifs. Cette prévision est notamment corroborée par les dernières estimations démographiques du gouvernement du Québec.

Graphique 1 : Population âgée de 15 à 64 ans (en milliers de personnes)



Source : Institut de la statistique du Québec (2009)¹

Graphique 2 : Variation du bassin de travailleurs potentiels entre 2010 et 2030 (variation en pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans)



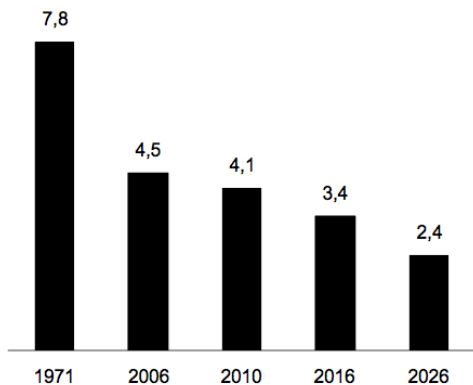
Source : Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke².
Note : Pour les États-Unis, population de 16 à 64 ans.

¹ Tiré de : Des finances publiques saines pour protéger nos valeurs, le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, Ministère des Finances, octobre 2009, graphique 12, p. 20.

² Tiré de : Des finances publiques saines pour protéger nos valeurs, le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, Ministère des Finances, octobre 2009, graphique 13, p. 20.

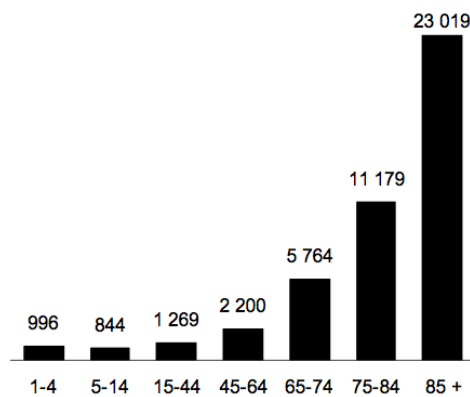
Or, un tel changement démographique exercera une pression considérable sur les finances publiques du Québec. En effet, les revenus de l'État augmenteront moins rapidement que les dépenses, notamment parce que les coûts du système de santé subiront une croissance importante à cause de la population vieillissante.

Graphique 3 : Évolution du nombre de travailleurs par retraité (ratio de la population âgée de 20 à 64 ans sur celle de 65 ans et plus)



Source : Institut de la statistique du Québec (2009)³

Graphique 4 : Dépenses annuelles de santé du gouvernement du Québec selon l'âge - 2006 (en dollars par habitant)

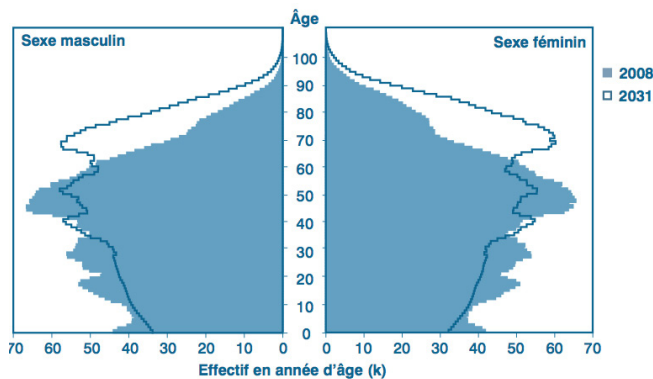


Source : Institut canadien d'information sur la santé⁴

Malgré ce constat, partagé par les élus de l'Assemblée nationale et les hauts fonctionnaires de l'État, peu d'actions sont entreprises pour éviter que la viabilité du modèle social québécois s'effrite sous l'effet de l'explosion des coûts de nos programmes sociaux et du surendettement puisque, malgré la Loi sur l'équilibre budgétaire, la dette n'a cessé d'augmenter lors des dernières décennies.

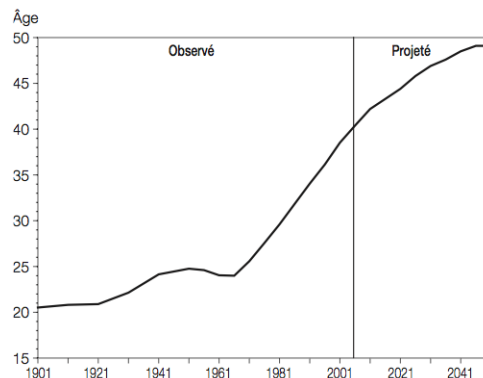
Pourquoi? La démographie et le calcul politique invitent au statu quo. Sachant que l'âge moyen et l'âge médian des Québécois sont maintenant supérieurs à 40 ans, tel qu'illustré aux figures ci-dessous, et que le taux de participation électorale des jeunes est faible, les vieilles générations, comme celle des bébé-boumeurs, acquièrent un poids électoral incontournable pour les partis politiques et deviennent leur clientèle privilégiée.

Graphique 5 : Pyramide des âges du Québec - 2008 et 2031



Source : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec⁵.

Graphique 6 : Âge médian de la population du Québec - 1901 à 2051⁶



³ Tiré de : Des finances publiques saines pour protéger nos valeurs, le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, Ministère des Finances, octobre 2009, graphique 14, p. 21.

⁴ Tiré de : Des finances publiques saines pour protéger nos valeurs, le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, Ministère des Finances, octobre 2009, graphique 15, p. 21.

⁵ Tiré de : Le Québec chiffre en mains, édition 2009, Institut de la statistique du Québec, mars 2009, p. 11.

⁶ Chantal GIRARD, Le bilan démographique du Québec, édition 2008, Institut de la statistique du Québec, décembre 2008, Figure 1.4, p. 21.

On peut déduire des prévisions de l'évolution de l'âge médian au Québec et de la pyramide des âges projetée en 2031, que ce phénomène de clientélisme ne va que s'accroître au fil des années et aura un impact sur la teneur des débats politiques et sociaux.

Par exemple, certains y associent déjà l'énorme battage médiatique autour des problèmes du système de santé. On peut également prévoir que, dans bien des cas, l'important sera sacrifié pour l'urgent afin de répondre aux inquiétudes immédiates d'une population vieillissante, ce qui n'est pas toujours une bonne nouvelle pour les jeunes québécois. La plupart du temps, la jeunesse fait cavalier seul pour assurer que le Québec progresse et que notre modèle de social-démocratie existe toujours dans vingt, trente ou même quarante ans.

En plus des sources d'iniquité intergénérationnelle reliées au poids démographique, il faut tenir compte des iniquités provenant des conditions de vie et d'emploi des jeunes par rapport à leurs parents.

En effet, depuis les crises économiques des années 1980 et 1990, une certaine inversion dans la répartition de la richesse fait en sorte que l'actuelle génération de jeunes travailleurs forme la première génération à être plus pauvre que ne l'était celle de ses parents, au même âge. À titre d'exemple, aujourd'hui, un diplômé universitaire de 25 ans gagne 1 000 dollars de moins par mois, en dollars constants, qu'un diplômé du même âge en 1985⁷. La flexibilisation du travail mais, surtout, les clauses « orphelins »⁸ et les disparités de traitement dans les conventions collectives, sont en grande partie responsables de l'appauvrissement et de la précarisation des conditions de vie des jeunes travailleurs.

En somme, il y a un déséquilibre entre les générations au Québec et celui-ci existe au détriment de la jeunesse. En fait, les tendances semblent même démontrer que les problématiques reliées à l'équité intergénérationnelle s'accroissent avec le temps. Or, la jeunesse ne peut espérer que la classe politique québécoise se décide elle-même à résoudre le problème puisqu'elle, ni les bébé-boomers majoritaires dans les lieux décisionnels, ne semblent pas en voir l'importance.

⁷ Marie-Hélène Proulx, « La génération des beaux, bons, pas chers », CASSÉE, Magazine Jobboom, volume 7 numéro 9, octobre 2006.

⁸ « Ce vocable ou cette brève description s'applique dans le cadre d'une convention établissant deux ou plusieurs échelles de salaires distinctes pour un même emploi, et ce, en fonction de la date d'entrée en service chez un employeur. » Source : http://www.travail.gouv.qc.ca/actualite/clauses_orphelin/index.html

DES ENJEUX SPÉCIFIQUES AU QUÉBEC

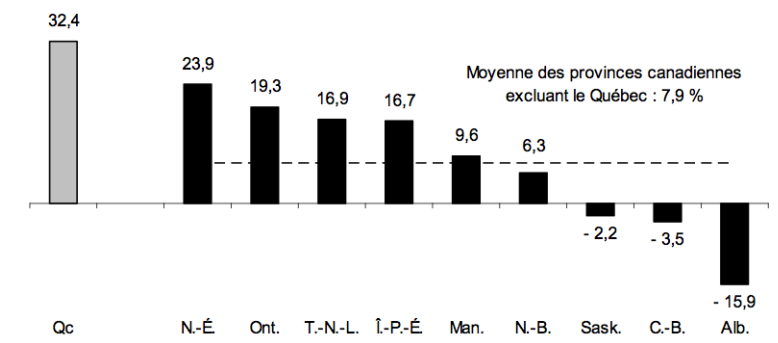
Si la section précédente permet d'entrevoir les défis que pose l'équité intergénérationnelle, Force Jeunesse souhaite également identifier, dans différentes sphères, des problématiques concrètes qui puissent servir de baromètre afin de juger si la société québécoise est ou non équitable envers les jeunes.

D'abord, il est important de se rappeler que le compte par génération, ou l'équité intergénérationnelle, n'était pas une préoccupation du Québec lors de la Révolution tranquille. À cette époque, l'élaboration des politiques publiques majeures, et on pourrait même dire la construction de l'État québécois moderne, s'est faite uniquement par le jeu des rapports dominants/dominés. De ce fait, nos programmes sociaux, et l'intervention de l'État en général, ont créé des iniquités entre les différentes générations. Ceci constitue un paradoxe dérangentant puisque l'objectif de ces politiques publiques était de combattre les inégalités et iniquités sociales. Pour démontrer ceci, jetons brièvement un œil à deux enjeux touchant les finances publiques : l'endettement collectif québécois et l'avenir du Régime des rentes du Québec.

L'endettement collectif québécois

La dette publique du Québec représente 54 % de notre produit intérieur brut (PIB). Or, la proportion de cette dette résultant de déficits passés pose problème lorsqu'elle est examinée sous l'angle de l'équité intergénérationnelle. En effet, les déficits cumulés représentent 60% de la dette. Globalement, l'accumulation des déficits représente l'équivalent de 32.3% du PIB du Québec. Aucun élément de contexte, par exemple une mauvaise conjoncture économique, ne motivait le recours à ces déficits au moment où ils ont été réalisés.

Graphique 7 : Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2009 (en pourcentage du PIB)



- (1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulé.
 (2) Après la prise en compte de la réserve de stabilisation.

Source : Ministère des Finances du Québec, comptes publics des gouvernements, budget 2009-2010 de Terre-Neuve-et-Labrador et Statistique Canada⁹.

L'ennui avec cette partie de la dette, c'est que les futures générations devront en assumer le paiement, mais n'en retireront rien en retour car elle est due à des dépenses courantes. Autrement dit, à plusieurs reprises par le passé, le Québec s'est permis de dépenser plus pour ses programmes qu'il n'était en mesure de payer avec ses revenus ; certaines générations ont donc bénéficié de services payés « à crédit » en quelque sorte... Par conséquent, les déficits en résultant ont été portés à la dette du Québec, dette qui devra être épongée par les générations futures.

Ce type d'endettement est donc différent d'un endettement qui permettrait l'acquisition d'actifs transférables aux prochaines générations, tel qu'un emprunt permettant la réalisation de grands projets hydroélectriques ou la mise en place d'un réseau d'universités publiques. N'oublions pas que les dépenses courantes n'ont pas nécessairement d'impact à long terme et qu'elles ne profitent généralement pas aux générations futures.

⁹ Tiré de : Des finances publiques saines pour protégés nos valeurs, le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, Ministère des Finances, graphique 8, p. 17.

La Régie des rentes du Québec

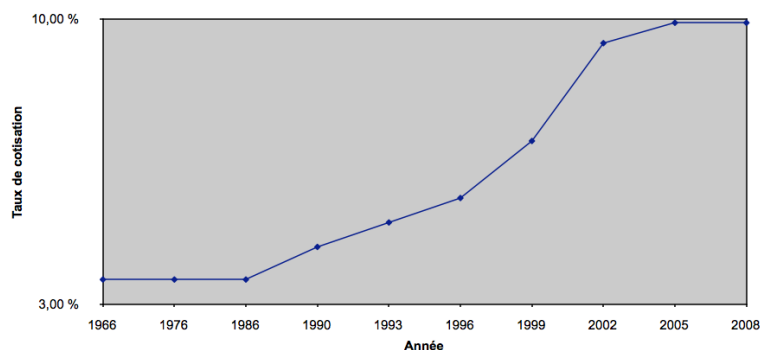
Dans le cas de la Régie des rentes du Québec, l'iniquité est évidente lorsque l'on analyse les taux de rendement obtenus par différentes générations (c'est-à-dire les rentes perçues en comparaison des cotisations versées).

Tableau 1 : Taux de rendement du RRQ, selon l'année de naissance des bénéficiaires de rentes¹⁰

Année de naissance	Taux de rendement (%)
1930	145
1950	84
1970	55
1990	51

Plusieurs raisons expliquent que les taux de rendement aient été artificiellement élevés pour les générations de nos parents et de nos grands-parents dont, un gel des taux de cotisations durant 20 ans, alors que les rentes continuaient d'être indexées annuellement. En somme, le régime a été placé dans une situation de déficit actuariel reportant la viabilité financière du régime sur les épaules des prochaines générations. Dès le milieu des années 1980, mais surtout en 1996, les cotisations au RRQ ont commencé à augmenter de façon importante afin de sauver le régime.

Graphique 8 : Historique du taux de cotisation au Régime des rentes du Québec¹¹



Évidemment, cette hausse fulgurante a contribué à la perte de rendement des jeunes générations et, en prospective, nous pouvons en déduire que les jeunes paieront beaucoup plus que leurs parents pour obtenir des rentes au plus équivalentes.

L'emploi pour les jeunes

Si les finances publiques peuvent être le théâtre d'atteintes flagrantes à l'équité intergénérationnelle, on aurait tort de croire que cette question ne concerne que l'État et les politiques publiques. Le concept d'équité intergénérationnelle peut être appliqué à tout milieu ou toute organisation qui nécessite que chacun des membres contribue au moyen d'une prestation afin de recevoir en retour une compensation telle qu'un salaire ou des avantages sociaux.

¹⁰ Tiré de : Vers un Régime des rentes du Québec renforcés et plus équitable, document de consultation, Régie des rentes du Québec, 2e trimestre 2008, tableau 3, p. 23.

¹¹ Tiré de : Force Jeunesse, Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre de la consultation générale sur le document Vers un Régime des rentes du Québec renforcé et plus équitable, août 2009, 25 pages.

Les « clauses orphelins »

Dans bien des cas, les jeunes employés profitent d'avantages sociaux systématiquement moins généreux que ceux ayant été offerts aux générations de travailleurs qui les ont précédés pour une charge de travail qui, elle, est équivalente. S'il est vrai que, du point de vue d'un employeur, des réductions de salaires ou d'avantages sociaux peuvent être justifiées par un contexte économique difficile, la situation est carrément inacceptable et injustifiable lorsqu'il y a réduction des avantages sociaux ou du salaire d'une seule cohorte d'employés.

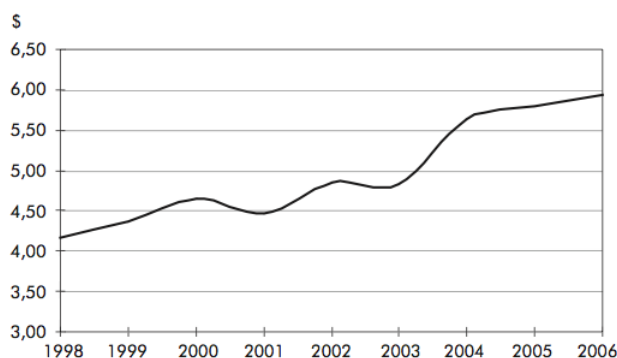
Par exemple, après la crise économique du début des années 1990, bien des employeurs, en accord avec les syndicats, ont incorporé dans leurs conventions collectives des salaires ou des avantages sociaux moins intéressants pour tous ceux qui avaient été ou seraient embauchés après une date déterminée. Les « clauses orphelins », comme on nomme les ententes employeur-employés qui enchâssent des pratiques inéquitables comme celle-ci, démontrent bien comment le manque d'équité entre les générations peut s'immiscer dans toutes les facettes de nos vies.

Ces clauses sont une discrimination directe contre les jeunes et cautionnent des pratiques de gestion d'entreprise inéquitables. Malgré l'interdiction partielle des « clauses orphelins » dans la Loi sur les normes du travail, cette pratique est encore présente sur le marché du travail, tel qu'en témoignent les jugements sur les pompiers de la ville de Laval¹² et sur l'entreprise Progistix-Solutions inc¹³, mais aussi l'entente récemment signée au Journal de Québec.

Les disparités de traitement

Les disparités de traitement constituent une autre forme d'iniquité envers les jeunes sur le marché du travail. Dans ce cas, l'employeur crée différents statuts d'employés afin de moduler l'offre de salaire et d'avantages sociaux. À titre d'exemple, beaucoup d'employeurs, tel que le gouvernement, attribuent un statut particulier aux employés à temps partiel ou aux employés étudiants. Les employés à temps partiel et les employés étudiants sont donc moins bien rémunérés que ceux à temps plein, malgré des tâches similaires, tel que le démontre la figure suivante.

Graphique 9 : Écart de la rémunération horaire entre le régime de travail à temps plein et celui à temps partiel¹⁴



Cette pratique, consistant à recourir à des « emplois atypiques » par opposition aux « emplois typiques » qui sont à temps plein et pour une durée indéterminée afin de sauver des coûts, est en pleine croissance. Les emplois atypiques représentent maintenant près de 40% des emplois. Alors que le travail atypique était en progression de 15,9% de 2000 à 2008, le niveau d'emplois typiques augmentait de 13% pour la même période¹⁵. À ce rythme, les emplois atypiques n'auront bientôt plus d'atypique que le nom.

¹² Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse c. Ville de Laval et l'association des pompiers de Laval et GAPES et Yanick Bouchard, [T.D.P.Q.], 5 mars 2009

¹³ Commission des Normes du Travail c. Progistix-Solutions inc, [Q.C.C.Q.] 2845, 31 mars 2008.

¹⁴ Travail et rémunération, Annuaire québécois des statistiques du travail, portrait des principaux indicateurs 2000-2008, Institut de la statistique du Québec, Volume 3, numéro 1, décembre 2007, 242 pages.

¹⁵ Travail et rémunération, Annuaire québécois des statistiques du travail, portrait des principaux indicateurs 2000-2008, Institut de la statistique du Québec, volume 5, numéro 1, juin 2009, p. 95

UNE GRILLE D'ANALYSE ADÉQUATE

Nous avons établi que l'équité intergénérationnelle commande une distribution équitable dans le temps des coûts et des bénéfices associés aux décisions collectives d'une société. En ce sens, l'équité intergénérationnelle est appelée à devenir une pratique éthique de gouvernance tout comme le sont devenus l'équité salariale, les politiques de discriminations positives favorisant un accès égal à l'emploi et, dans une moindre mesure, le développement durable. D'ailleurs, le fiscaliste Luc Godbout a bien cerné le rôle éthique que l'équité intergénérationnelle joue au sein des finances publiques, dans un article paru récemment.

La notion d'éthique en matière de finances publiques sera définie ici comme l'ensemble des règles de conduite nécessaire au développement et à la protection du bien commun. Ce bien commun comprend la solidarité découlant de l'offre de services publics et le développement durable. Appliqué aux finances publiques, ce dernier se traduit par l'engagement implicite à une justice entre les générations de manière à assurer le bien-être des générations d'aujourd'hui sans compromettre celui des générations de demain¹⁶.

Cette approche éthique de l'équité intergénérationnelle nous permet de dégager deux notions clés sur la base desquelles nous pouvons analyser les politiques publiques, ou tout autre type d'organisation, sous l'angle de l'équité intergénérationnelle.

Tout d'abord, l'idée de justice entre les générations nous renvoie à un équilibre entre celles-ci, déterminé par les règles qui protégeront et développeront le bien appartenant à tous. Ici, ce bien commun peut être une politique publique, un régime de retraite dans une entreprise ou les salaires versés par un employeur en échange d'une prestation de travail. Cet équilibre est fort lorsque le partage de ce bien est fait avec une relative solidarité entre les générations. À titre d'exemple, lors d'une période économique difficile, l'ensemble des employés d'une entreprise, peu importe leur ancienneté, doit faire des sacrifices. Ils agissent alors de façon solidaire pour éviter que le poids des compressions ne soit supporté que sur le dos d'un seul groupe de travailleurs. A contrario, les « clauses orphelins » sont le symbole même du déséquilibre entre les générations puisque ce ne sont que les jeunes qui supportent le poids des compressions effectuées dans l'entreprise.

Ensuite, en supplément de l'équilibre entre générations, la notion de durabilité entre en jeu. Il s'agit d'identifier depuis combien de temps les règles analysées sont en vigueur. Cet aspect est crucial puisqu'il est toujours possible de changer une règle inéquitable en une règle équitable lorsqu'elle est en vigueur depuis peu de temps. Cependant, si cette même règle inéquitable est en vigueur depuis longtemps, son impact aura été grand et le déséquilibre causé s'avérera difficile à combler. C'est présentement le cas pour le Régime des rentes du Québec : le déséquilibre entre générations a perduré pendant plus de trente ans, rendant inévitable le fait que les jeunes auront à déboursier beaucoup plus que leur parent pour se voir verser des rentes exactement équivalentes.

¹⁶ Luc Godbout, « La Loi sur l'équilibre budgétaire : au service de la protection du bien commun, dans *Éthique publique* », Volume 10 numéro 1, Montréal, Éditions Liber, p. 52.

En somme, l'iniquité intergénérationnelle peut subsister sous plusieurs formes et prendre source dans différentes politiques, règlements ou normes s'adressant à un groupe. Afin de mieux déceler ces iniquités ainsi que leur ampleur, il est essentiel d'identifier les deux indicateurs suivants : l'équilibre entre les différentes générations du groupe analysé et la durée de ladite mesure. Lorsqu'il existe un équilibre dans l'impact d'un règlement ou d'une politique entre les différentes générations, il y a donc une équité intergénérationnelle. À contrario, lorsque l'impact desdites politiques ou règlements sur les générations crée un déséquilibre entre elles, il y a une iniquité intergénérationnelle. Cependant, il faut aussi identifier l'ampleur de l'iniquité pour voir s'il sera simple de rectifier le cours des choses. Concrètement, plus l'iniquité est en place depuis longtemps, plus il devient difficile d'effectuer un rééquilibrage complet afin d'effacer toute iniquité. Prenons le cas de la Régie des rentes du Québec, les politiques inéquitables du régime de rentes sont en vigueur depuis tellement longtemps qu'il est à peu près impossible, aujourd'hui, d'éviter que les jeunes générations paient beaucoup plus que leurs parents pour la même rente. Par contre, si la mesure inéquitable est détectée et contestée rapidement, il est logiquement plus facile d'instaurer une équité entre les générations. C'est pourquoi, il est essentiel d'être à l'affût de la portée intergénérationnelle des décisions prises collectivement, car une attention de tous les instants peut éviter de profondes iniquités pour les jeunes générations.

Au final, il est important de percevoir l'équité intergénérationnelle non pas comme une fin en soi, mais comme une méthode pour organiser des règles touchant un groupe ou l'ensemble de la population, en respectant les valeurs collectives identifiées dans nos chartes - notamment les clauses interdisant toute discrimination basée sur l'âge¹⁷.

¹⁷ Charte des droits et libertés de la personne, L.R.Q., chapitre C-12, article 10. Charte canadienne des droits et libertés, Lois Constitutionnelles de 1982.

BIBLIOGRAPHIE

Des finances publiques saines pour protégés nos valeurs, le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, Ministère des Finances, octobre 2009, 64 pages.

Le Québec chiffre en mains, édition 2009, Institut de la statistique du Québec, mars 2009, 60 pages.

GIRARD, Chantal. *Le bilan démographique du Québec*, édition 2008, Institut de la statistique du Québec, décembre 2008, 80 pages.

PROULX, Marie-Hélène. « La génération des beaux, bons, pas chers, CASSÉE », *Magazine Jobboom*, volume 7 numéro 9, octobre 2006.

PROULX, Marie-Hélène. « La génération des beaux, bons, pas chers, Papiers percés », *Magazine Jobboom*, volume 7 numéro 9, octobre 2006.

Vers un Régime des rentes du Québec renforcés et plus équitable, document de consultation, Régie des rentes du Québec, 2e trimestre 2008, 69 pages.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse c. Ville de Laval et l'association des pompiers de Laval et GAPES et Yanick Bouchard, [T.D.P.Q.], 5 mars 2009.

Commission des Normes du Travail c. Progistix-Solutions inc., [Q.C.C.Q.] 2845, 31 mars 2008.

Travail et rémunération, Annuaire québécois des statistiques du travail, portrait des principaux indicateurs 2000-2008, Institut de la statistique du Québec, Volume 3, numéro 1, décembre 2007, 242 pages.

Travail et rémunération, Annuaire québécois des statistiques du travail, portrait des principaux indicateurs 2000-2008, Institut de la statistique du Québec, Volume 5, numéro 1, juin 2009, 281 pages.

GODBOUT, Luc. « La Loi sur l'équilibre budgétaire : au service de la protection du bien commun », dans *Éthique publique*, Volume 10 numéro 1, Montréal, éditions Liber, pages 52 à 60.

KOTLIKOFF, Laurence J. *Generational accounting: Knowing who pays, and when, for what we spend*, Free Press, États-Unis, 1992, 220 pages.

Charte des droits et libertés de la personne, L.R.Q., chapitre C-12.

Charte canadienne des droits et libertés, Loi Constitutionnelle de 1982.